Image not found or type unknown

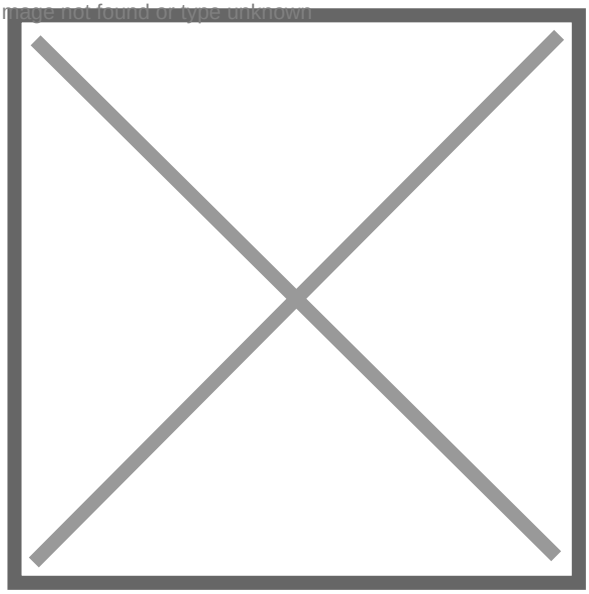

Association employeur

Par **Saby30**, le **10/05/2023** à **23:06**

Bonjour je suis présidente d'une association de danse, nous avons un professeur de dnase qui est salarié. Celui ci a eu beaucoup de problème avec l'ancien bureau nous a repris l association en juin 2022. Au bout deux mois les problèmes ont commencé avec ce professeur, il essaie de monter les adhérents contre nous, lorsqu'il est absent il propose une date et ne viens laissant les adhérents à la porte et il leur qu'il était pas au courant qu'il devait faire cours ce jours. Les exemple se multiplie au fur et à mesure de l'année. La dernière en date, nous avons engagé un dj pour le gala annuel mais le prof ne nous donne pas les musiques. Ce n'est pas possible de travailler dans ces conditions nous sommes toutes bénévoles. Est ce que je pourrai avoir des conseils de personnes d'association qui rencontrent ce genre de difficultés avec un employe dans une association 1901 ?
Merci
Bonne soirée
Saby30

Par **morobar**, le **11/05/2023** à **08:31**

Bjr,

Le licenciement d'un salarié même dans une association est toujours possible.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés